

Le 20 juin 2020

Convocation

Le conseil municipal se réunira le **vendredi 26 juin 2020, à 20h30, à la salle des fêtes** de Valsonne en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 13 mars et du 26 mai 2020 ;
- 3- Création et constitution des commissions municipales ;
- 4- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- 5- Création et constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) ;
- 6- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- 7- Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;
- 8- Taux d'indemnités de fonction du Maire et des adjoints ;
- 9- Conventions avec la COR et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au fonds local de soutien aux entreprises ;
- 10- Prime exceptionnelle COVID pour les agents municipaux exposés ;
- 11- Modification du tableau des effectifs ;
- 12- Création de deux emplois saisonniers pour accroissement temporaire d'activité ;
- 13- Subvention à l'ACCA suite au boisement d'une parcelle communale ;
- 14- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité ;
- 15- Convention avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes lié au passage des éoliennes ;
- 16- Réseau de chaleur école – partenariat COR ;
- 17- Demande de subvention appel à projet partenariat territorial du Département ;
- 18- Local situé en face de l'auberge de la Vallée ;
- 19- Décision modificative budget annexe zone artisanale ;
- 20- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- 21- Questions et informations diverses...

En cas d'absence, donner un pouvoir (deux pouvoirs par porteur)

Le Maire  
Patrick BOURRASSAUTE

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, afin d'assurer le caractère public de la séance, elle se tiendra **en présence du public dont le nombre sera limité à 15** afin de garantir le respect des gestes barrières et mesures d'hygiène.

Destinataires :

- *Conseillers municipaux*
- *Affichage*
- *Le Pays / Le Progrès*